

Compte rendu des délibérations de la réunion du Conseil municipal du vendredi 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 30 du mois de juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du 23 juin 2017 affichée le 23 juin 2017.

Présents : M. GAUTIER Laurent, Maire, Mme COURTYTERA Véronique, M. GREEN Alain, Mme GAIR Laurence, Mme PELLETIER Maryse, M. SEVESTE Claude, Mme LONY Eva, M. LAURENT Pierre, Adjoint au Maire, Mme MONOT Laure, M. BAKKER Hubert, Mme GRANDIGNEAUX Evelyne, M. KHALOUA Madani, M. MARCY Jean-Pierre, M. PUECH Roger, Mme HEMET Corinne, M. OUABI Isdeen, Mme VAN ASSELT Laurence, Mme CLEMENT-LAUNAY Martine, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. COCHIN Lionel par Mme COURTYTERA Véronique, Mme TEIXEIRA Christelle par M. LAURENT Pierre, Mme GOMEZ Stéphanie par Mme GAIR Laurence, M. FOLLIOU Pascal par M. SEVESTE Claude, Mme BAZIN Annick par Mme CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents : Mme HUMBERT Frédérique, M. FIOT Jean-Jacques, Mme THEVENET Marlène, M. RAISON Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Mme MONOT Laure.

Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame MONOT Laure, Conseillère Municipale Déléguée, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu le décret 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que le Conseil municipal doit élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, a ouvert la séance.

Madame Laure MONOT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Monsieur Alain SONTOT, Monsieur Claude SEVESTE et Monsieur Madani KHALOUA, Madame Eva LONY.

Le Maire a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a été rappelé qu'en application de l'article L. 289 et R. 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil municipal.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code Electoral, le Conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (article L. 289 du Code Electoral) et que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants était composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées :

Liste TOURNAN AVANCE :

1. GAUTIER Laurent
2. COURTYTERA Véronique
3. GREEN Alain
4. GAIR Laurence
5. COCHIN Lionel
6. LONY Eva
7. SEVESTE Claude
8. MONOT Laure
9. LAURENT Pierre
10. GRANDIGNEAUX Evelyne
11. BAKKER Hubert
12. TEIXEIRA Christelle
13. KHALOUA Madani
14. HEMET Corinne
15. MARCY Jean-Pierre
16. VAN ASSELT Laurence
17. PUECH Roger
18. PELLETIER Maryse
19. FOLLIOU Pascal
20. GOMEZ Stéphanie

Liste TOURNAN BLEU MARINE :

1. CLEMENT-LAUNAY Martine
2. BAZIN Annick

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **24**
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : **2**
- Nombre de suffrages exprimés : **22**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : pour les délégués : **2** ;
pour les suppléants : **5**

Sont élus délégués :

1. GAUTIER Laurent
2. COURTYTERA Véronique
3. GREEN Alain
4. GAIR Laurence
5. COCHIN Lionel
6. LONY Eva
7. SEVESTE Claude
8. MONOT Laure
9. LAURENT Pierre
10. GRANDIGNEAUX Evelyne
11. BAKKER Hubert
12. TEIXEIRA Christelle
13. KHALOUA Madani
14. HEMET Corinne
15. MARCY Jean-Pierre

Sont élus suppléants

1. VAN ASSELT Laurence
2. PUECH Roger
3. PELLETIER Maryse
4. FOLLIOU Pascal
5. GOMEZ Stéphanie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie

Laure MONOT
Secrétaire de Séance